



Au travail, dans la rue ou chez soi, violences sexistes et sexuelles : STOP !

Pas un jour ou presque ne passe sans l'annonce d'un nouveau féminicide : déjà 133 femmes tuées par leur conjoint ou ex conjoint, mi-novembre 2019, depuis le début de l'année. Autant de vies brisées, de familles dans la peine, des enfants privés d'une mère assassinée par leur père, et qui devront vivre avec ça... Cela ne peut plus durer ! Rappelons que plusieurs d'entre elles avaient déposé des plaintes, classées sans suite.



Rassemblement contre les féminicides à Toulouse, le 3 septembre 2019

Le Grenelle des violences conjugales

Sous la pression des mobilisations des associations féministes, des familles des victimes et de l'opinion publique, le gouvernement a lancé le « Grenelle des violences conjugales ».

Il doit durer 3 mois et se terminer le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Pour l'instant, il s'apparente surtout à un plan de communication bien construit. En effet, les premières annonces sont bien décevantes, notamment en termes de moyens financiers : alors que le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes a estimé les besoins à 1,1 milliards d'euros, le gouvernement met 6 millions sur la table, venant s'ajouter aux 79 millions d'euros consacrés aujourd'hui à cette « grande cause nationale » !

Les 230 000 victimes de violences conjugales, de tous milieux sociaux, de tout âge (la 121^{ème} victime de féminicide avait 63 ans), attendent autre chose. Avec les associations, la CGT revendique les moyens nécessaires et suffisants pour recruter et former tous les intervenants (policiers, gendarmes, magistrats, etc.), la création de places d'hébergement d'urgence qui font cruellement défaut aujourd'hui, le doublement des subventions aux associations dédiées (récemment laminées !), la lutte contre les stéréotypes sexistes à l'école. Il n'y a aucune fatalité mais sans des politiques publiques fortes, cette odieuse manifestation de la domination masculine perdurera et de nouvelles familles pleureront leurs mortes...

Et au travail ?

Les organisations syndicales n'ont pas été invitées à ce Grenelle. Elles ont pourtant un rôle à jouer :

- ❖ parce que le travail est une planche de salut pour les victimes de violences conjugales et que dans 80% des cas, elles perdent leur emploi par licenciement ou démission, au moment où elles ont le plus besoin de garantir leur indépendance financière et échapper aux phénomènes d'emprise,
- ❖ parce les violences sexistes et sexuelles ont lieu aussi sur les lieux de travail et que les organisations syndicales sont les mieux placées pour exiger le respect de l'obligation de santé et de sécurité qu'ont les employeurs vis-à-vis de leurs employé.es,
- ❖ parce que de nouvelles obligations ont été gagnées dans la loi : celle de négocier sur ce thème, la nomination de référent.es violences dans les CSE par exemple

En chiffres

AU TRAVAIL

10 viols ou tentatives de viol chaque jour sur les lieux de travail
30 % des françaises confrontées à au moins une situation de harcèlement ou d'agression sexuelle au cours de leur carrière (IFOP 2019)
70% d'entre elles n'en parlent à personne
80 % des femmes salariées se disent régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes au travail

DANS LA VIE

1^{ère} cause de mortalité des femmes de 17 à 44 ans dans le monde
230 000 femmes victimes de violences conjugales chaque année
93 000 viols chaque année et dans 90% des cas, l'agresseur était connu de la victime
16% des Français.es déclarent avoir subi une maltraitance sexuelle dans leur enfance
1 200 000 femmes subissent chaque année des injures sexistes

Au travail comme dans les autres sphères de la vie, les violences envers les femmes humilient, brisent, tuent parfois. Il leur faut souvent des années pour se reconstruire. Ces violences constituent une atteinte grave aux droits humains les plus élémentaires et un obstacle sérieux sur le chemin de l'égalité professionnelle, de l'égalité en général entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi la CGT, qui a toujours défendu la dignité des salarié.es, ne saurait les tolérer et propose, avec d'autres, des mesures pour protéger les victimes et, finalement, éradiquer les violences sexistes et sexuelles

La CGT propose

Pour lutter contre les violences au travail et protéger les victimes :

- Le maintien des CHSCT
- La mise en œuvre de sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations de prévention
- L'attribution de moyens adéquats aux référent.es violences dans les CSE,
- La mise en place d'une heure par an a minima de sensibilisation obligatoire de tous les salarié.es, d'une formation des manageurs, RH et professionnel.le.s en contact avec les victimes,
- La protection des victimes contre le licenciement et les sanctions, la prise en charge de l'ensemble des frais de justice par l'employeur et la reconnaissance automatique de leur situation en Accident du Travail/Maladie Professionnelle,
- L'extension des prérogatives et moyens des inspecteurs/trices et des médecins du travail.
- La fin du temps partiel imposé et le retour à l'emploi stable : les femmes en situation de précarité sont aussi les plus vulnérables en matière de harcèlement sexuel notamment.

Pour sécuriser le travail des victimes de violences conjugales :



- la mise en place de 10 jours de congés payés, à l'image de ce qui existe en Nouvelle-Zélande, aux Philippines ou au Canada
- le droit à des mesures de mobilité géographique et fonctionnelle et à des modifications d'horaires
- l'interdiction des licenciements des femmes victimes de ces violences, et l'allongement des délais de prescription pour les licenciements abusifs.

Une nouvelle convention internationale

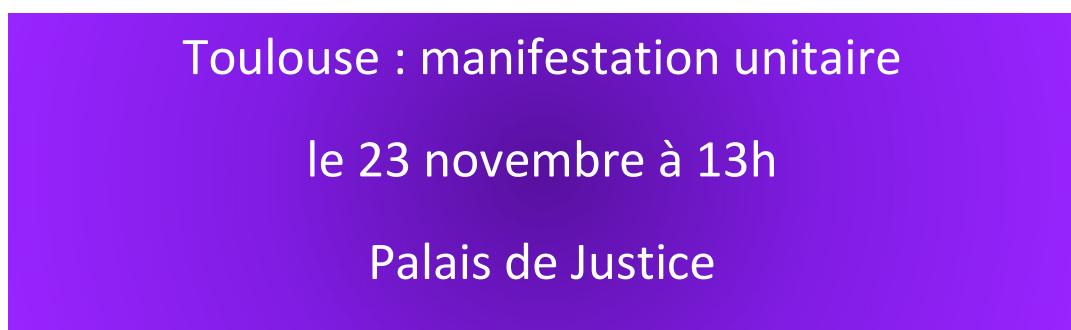
Par leur action opiniâtre au sein de l'OIT¹, les organisations syndicales ont gagné une nouvelle convention internationale contre les violences au travail. La CGT demande **sa ratification par la France et son application** qui ouvrirait une partie des droits nouveaux cités ci-dessus.

¹ Organisation Internationale du Travail, agence spécialisée de l'ONU

Les 23 et 25 novembre, agissons !



Le collectif d'associations et de syndicats #Noustoutes, dont la CGT est partie prenante, appelle à une **manifestation nationale à Paris le samedi 23 novembre 2019**.



Le 25 novembre, nous vous invitons à soutenir l'initiative des cheminot.es sur le parvis de la gare Matabiau de 7h30 à 9h et à impulser des actions sur vos lieux de travail.